



DÉCISION

RÉF: AB/EG

N° 001269

Tarif « Le dîner de cons »
régie de recette
spectacle

Publié le :

31/03/2025

LE MAIRE DE LA VILLE D'APT

Vu, l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération GF/SP n° 2738 du 20 juillet 2021 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu, la délibération du 7 mars 1996 instituant une régie de recette pour l'encaissement des droits d'entrées des spectacles organisés par la ville d'Apt,

Considérant, que la ville d'Apt organise une saison culturelle dans le cadre de sa politique culturelle,

Considérant, la nécessité de proposer des tarifs en adéquation avec lesdits spectacles,

DÉCIDE

Article 1 :

La mise en place de tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2025 pour le spectacle « Le dîner de cons » :

Offre de lancement	Préventes	Plein tarif
Prem's 15 €	20 €	25 €

Article 2 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Le comptable public de la collectivité

Fait à APT, le 18 mars 2025

Le Maire d'Apt,
Véronique ARNAUD DELOY

